

Comité de projet

SPV des Blondes - DESTREN

Jeudi 2 octobre à 14h – Mairie de RECHICOURT LE CHATEAU

Personnes invitées :

- Cf. Document en annexe

Présents :

- Cf. Document en annexe

Excusé :

- Marie-Christine KARAS, Responsable du SCoT du Pays de Sarrebourg
- Lieutenant Serge WALTNER, SDIS 57

Définition d'un comité de projet :

L'article R.211-5 du code de l'énergie définit le comité de projet ainsi : « Le comité de projet [...] assure une concertation préalable des parties prenantes [...] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables ».

Les membres du comité de projet sont énumérés à l'article R.211-7 du code de l'énergie.

La réunion du comité de projet du 02.10.25 :

Conformément à l'article R. 211-10 du code de l'énergie, il a été présenté au comité de projet :

- Les objectifs du projet,
- Ses principales caractéristiques,
- Ses enjeux socio-économiques,
- Son coût prévisionnel,
- Sa puissance projetée,
- Ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte,
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales,
- Une justification du choix du site,
- Un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables,
- Les options de raccordement envisagées.

Au-delà des obligations légales, il a également été présenté le projet agricole et les grands principes de la coactivité agricole et solaire.

Pendant la présentation, un dialogue s'est engagé entre les membres et a porté sur plusieurs sujets :

- **La question de l'électricité produite et de son acheminement.**
Réponse : Le gestionnaire de réseau en charge du raccordement (ENEDIS) est décisionnaire quant au tracé. Néanmoins, un raccordement sur Cirey sur Vezouze semble le plus probable.
- **La question des enjeux paysagers. Avez-vous consulté le service de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ?**
Réponse : Nous avons identifié très vite cet enjeu. Nous avons rencontré ce service à deux reprises afin de lui présenter le projet et de le consulter. Nous avons donc pris en compte ses remarques et adapté notre projet.
- **La question de la procédure. Comment les habitants de nos communes seront associés ?**
Réponse : Nous allons organiser une permanence publique (la date du samedi 8 novembre est actée durant le comité projet).
- **La question de la procédure. Pensez-vous que les habitants vont venir ? Comment vont-ils obtenir l'information ?**
Réponse : Nous allons organiser un tractage des boîtes aux lettres des toutes les habitations des deux communes (Avricourt et Réchicourt le Château). En règle générale, d'après notre expérience, environ 10 % des habitants se déplacent. Ils sont intéressés par comprendre le projet ou viennent nous prévenir de leur potentielle opposition. Nous entamons alors un dialogue pour expliquer les tenants et aboutissants du projet.
L'ambiance est en général courtoise.
- **La question du site choisi. Pourquoi un projet sur les communes de Avricourt et Réchicourt le Château et non pas à proximité du siège de l'exploitation du GAEC des Blondes ?**
Réponse : C'était la première option envisagée par le GAEC des Blondes mais cela n'a pas été possible car les parcelles ne s'y prêtaient pas. Elles n'étaient pas d'un seul tenant et humides.
- **La question du site choisi. Une conduite d'eau traverse la parcelle la plus au Nord et devra être prise en compte dans l'aménagement de la centrale agrivoltaïque (2 mètres de part et d'autre de la conduite doivent être maintenus sans panneau).**
Réponse : Nous prenons note.
- **La question du site choisi. Comment prenez-vous en compte l'impact depuis la maison isolée en face du projet (résidence secondaire).**
Réponse : Nous allons vérifier avec l'étude paysagère les impacts depuis cette maison. Un photomontage sera prévu. Nous allons également inviter le propriétaire à la permanence publique.

Autres remarques :

- Le bureau d'études environnement n'a pas consulté le Parc Naturel Régional de Lorraine. C'est dommage car le Parc aurait pu fournir des données.
- Une conduite d'eau traverse la parcelle la plus au Nord et devra être prise en compte dans l'aménagement de la centrale agrivoltaïque (2 mètres de part et d'autre de la conduite doivent être maintenus sans panneau).
- Les maires des deux communes d'accueil nous demandent de rencontrer le Président de la Communauté de communes et le Président du SCOT. Nous indiquons que nous les avons invités à ce comité de projet. Nous allons les contacter rapidement pour prendre rendez-vous.

- Des droits de chasse sont concédés à proximité. Nous prenons note mais précisons que les parcelles d'accueil du projet ne sont pas concernées par un droit de chasse.

De manière générale, il n'a pas été soulevé de problématiques rédhibitoires.

Conformément à l'article R. 211-10 du Code de l'Énergie, ces documents sont accessibles au public par voie électronique sur le site internet de Vent d'Est.

Les conséquences que Destren Energies entend tirer des observations émises :

Une étude paysagère plus poussée sera menée depuis et vers la maison isolée.

Le projet va être modifié en tenant compte de la conduite d'eau potable qui traverse la zone Nord du projet.



Comité de projet du 2 octobre 2025

Annexes

Liste des personnes invitées

Projet les Blondes				
Liste de contact - Comité de projet				
ENTITE / COMMUNES	CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	STATUT
Mairie de RECHICOURT LE CHÂTEAU	M.	Stéphane	ERMANN	Maire
Mairie de AVRICOURT	M.	Eric	DENNY	Maire
Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud	M.	Roland	KLEIN	Président
Parc naturel régional de Lorraine	M.	Jérôme	END	Président
Syndicat Intercommunal des eaux	M.	Norbert	MANGIN	Président
PETR Pays de Sarrebourg - SCOT	M. M.	Camille Jean-Luc	ZIEGER HUBER	Président du PETR Vice-président du PETR, en charge su SCOT
SDIS	M.	François	VALLIER	Directeur départemental et chef de corps des services d'incendie et de secours
Servie énergie : ENEDIS	M.	Hervé	LUTHRINGER	Directeur Régional
Mairie de AVRICOURT (54)	M.	Denis	LAMBOTTE	Maire
Mairie de FOULCREY	M.	Michel	HENRY	Maire
Mairie de GONDREXANGE	M.	Alain	STAUB	Maire
Mairie de AZOUDANGE	M.	Marc	BARTEL	Maire
Mairie de MAIZIERES LES VIC	Mme	Solange	BERNIER	Maire
Mairie de LEINTREY	M.	Lionel	JACQUES	Maire
Mairie de MOUSSEY	M.	Hervé	MORQUE	Maire
Mairie de REMONCOURT	M.	Stève	JOUQUELET	Maire
Mairie de AMENONCOURT	Mme	Lucie	KIPPEURT	Maire

Liste des personnes présentes

Nom	Prénom	Adresse mail
STHUB	Florian	ma@stg-poitiers.com
GAUJARD	Jean Marc	jean-marc.gaujard@p
VINCENT	Sebastien	Commune de Nancras & Vic
ERMANN	Stéphane	mairie - rebrun
BRETON	Nicolas	
Schott	Stephane	technique@sieporquin.fr
Laurent	Flavie	" "
DENNY	Eric	mairie-avricourt Laire Avricourt